

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 DECEMBRE 2014

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Claire CARRARO-LIEVRE, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale, Céline GEFFROY, conseillère municipale, Véronique PHILIPPS conseillère municipale donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire, José POZUELO, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2014, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. REPRESENTATION DE LA COMMUNE
5. PERSONNEL COMMUNAL
6. AFFAIRES FINANCIERES
7. DIVERS

### POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2014**

Dans le point concernant le schéma d'aménagement du jardin de la Saline, une modification est à apporter au compte rendu concernant l'intervention de Claire CARRARO qui proposait de privilégier les déplacements doux entre la rue du Docteur Deutsch et la rue de la Saline et que la circulation des véhicules devait rester exceptionnelle.

Suite à cette modification, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Fabien ACKER et Fabrice FISCHER), approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2014.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

#### 06.11.2014

- Réunion de la commission de sécurité de l'arrondissement pour des dossiers d'ERP (boucherie ETWEIN et église évangélique)
- Rencontre avec le propriétaire et le futur exploitant du restaurant (anc. Wagner-Sommer)
- Remise des insignes de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole à Isabelle HEUAMNN-BUCHERT, directrice générale de la société Paul Heumann par le Préfet

#### 07.11.2014

- Contrat de territoire : les discussions ont été entérinées par le Conseil Général. Si les projets structurants inscrits à ce contrat de territoire ne se réalisent pas, le crédit sera reporté pour la

réalisation de la liaison cyclable Betschdorf/Rittershoffen. Si les projets structurants se réalisent la liaison cyclable ne verra pas le jour dans les trois prochaines années

#### **09.11.2014**

- Repas des familles de l'OMACSL

#### **13.11.2014**

- Rencontre avec un riverain de la rue de Strasbourg concernant la réfection du trottoir devant sa propriété – point à l'ordre du jour
- Défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle

#### **17.11.2014**

- Rencontre avec le pasteur Krebs et les responsables du Sonnenhof
- Réunion publique « amélioration de l'habitat » organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin

#### **20.11.2014**

- Conférence territoriale des élus du périmètre de la maison du Conseil Général de Haguenau-Wissembourg pour le projet de création d'une agence technique en ingénierie avec les communes. La réforme territoriale engendrera des modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités, elle prévoit notamment de supprimer la clause de compétence générale des conseils généraux et régionaux et de restreindre les possibilités d'assistance du Département aux communes. Le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département et les communes et intercommunalités du territoire et la création d'une agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif sous forme d'un syndicat mixte ouvert
- Assemblée générale du Tennis club de Soultz-sous-Forêts

#### **21.11.2014**

- Réunion concernant le collège de Soultz-sous-Forêts : la partie parking devant le collège sera du ressort du Syndicat Mixte, pour ce qui n'est pas compris dans l'emprise de la RD28. Le Département du Bas-Rhin est également propriétaire d'une partie de terrain le long de la rue du Gymnase qu'il est prêt à céder gratuitement à la commune, ce qui permettra l'aménagement de parkings en épis le long de cette rue

#### **22.11.2014**

- Téléthon organisé par l'Association Ligne de Vie
- 

#### **23.11.2014**

- Assemblée générale du Vélo club Nord Alsace et 30<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'association

#### **24.11.2014**

- Rencontre avec les notaires de Soultz-sous-Forêts : les professions réglementées font l'objet d'un texte de loi qui restructure leur profession
- Réunion de la commission de sélection des offres – point à l'ordre du jour

#### **25-27.11.2014**

- Congrès des Maires à Paris avec 3 sujets préoccupants :
  - 1) le découpage des régions, la place des départements et la répartition des compétences

- 2) la fixation de la population des communautés de communes à 20 000 habitants ce qui signifie une nouvelle fusion en vue car aucune des communautés de communes du Nord de l'Alsace ne regroupe 20 000 habitants (environ 16000 habitants pour l'Outre-Forêt, 17000 habitants pour Wissembourg, 18000 habitants pour la Plaine du Rhin et Sauer-Pechelbronn)
- 3) le problème des finances avec la baisse de la dotation de l'Etat, mais également le risque de suppression de la compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle et de la dotation spéciale accordée au titre de chef-lieu de canton.

#### **28.11.2014**

- Début des manifestations de Noël : illumination des rues, sonnerie des cloches des églises et allumage de la première bougie de l'Avent
- Remise des médailles du travail et des trophées de la Société GUNTHER TOOLS

#### **29-30.11.2014**

- Ateliers « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts » avec un concert le 30.11.2014 à 17 heures

#### **30.11.2014**

- Journée portes ouvertes de l'institut BEAUTYLINE
- Repas de la sainte-Barbe organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts

#### **1.12.2014**

- Accrochage du premier cadeau du jour au sapin-calendrier de l'Avent avec les enfants des écoles de Soultz-sous-Forêts, suivi du cheminement jusqu'à la maison de la musique et des associations pour la présentation de la maison de Frau Holle et premier épisode du conte des Frères Grimm
- Réunion du conseil d'administration de l'association des Maires du département du Bas-Rhin

#### **2.12.2014**

- Rencontre avec les responsables du handball-club de Soultz-sous-Forêts
- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt
- Réunion de la commission des projets et travaux

#### **3.12.2014**

- Réunion de la commission de sélection des offres – point à l'ordre du jour

### **POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX**

#### **1. Travaux de la synagogue**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la maîtrise d'œuvre a estimé les travaux à 148 240 € HT. Conformément à la décision du conseil municipal, la commission de sélection des offres a ouvert les plis.

- **Lot 1 - Echafaudage**

Six offres sont parvenues dont les prix varient entre 8 800 € HT et 32 000 € HT. Le cahier des charges prévoyait la mise en place d'un échafaudage de façade et en option l'échafaudage sur console des tourelles.

Les offres des entreprises BURKART et FREGONESE se chevauchent :

<b>DESIGNATION</b>	<b>BURKART</b>	<b>FREGONESE ET FILS</b>
Echafaudage de façade sur pied façade principale	1 500 € HT	1 080 € HT
<i>PV par semaine supplémentaire</i>	<i>75 € HT</i>	<i>40 € HT</i>
Echafaudage de façade sur pied façades latérales	2 500 € HT	2 300 € HT
<i>PV par semaine supplémentaire</i>	<i>125 € HT</i>	<i>80 € HT</i>
<b>OPTION</b> : Echafaudage sur console des tourelles	4 800 € HT	5 600 € HT
<i>PV par semaine supplémentaire</i>	<i>240 € HT</i>	<i>128 € HT</i>
<b>TOTAL ECHAFAUDAGE SANS OPTION</b>	<b>4 000 € HT</b>	<b>3 380 € HT</b>
<b>TOTAL ECHAFAUDAGE AVEC OPTION</b>	<b>8 800 € HT</b>	<b>8 980 € HT</b>

La maîtrise d'œuvre a analysé les offres et a mis l'entreprise FREGONESE et Fils en première position pour le motif que l'entreprise BURKART n'a pas précisé la classe d'échafaudage, alors que cette précision n'était pas demandée dans le CCTP.

Vu la complexité du chantier et en prenant en compte la probabilité du non-respect des délais, ce qui signifie des semaines supplémentaires de location, l'entreprise FREGONESE est mieux-disante.

Le Maire propose donc à l'assemblée d'attribuer les travaux à l'entreprise FREGONESE ET FILS pour un montant de 8 980 € HT, hors semaine supplémentaire et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 01 - ECHAFAUDAGE à l'entreprise FREGONESE ET FILS/Mundolsheim pour un montant de 8 980 € HT (10 776 € TTC), semaines supplémentaires, si nécessaires, en sus.

- **Lot 2 - Charpente**

Une seule offre est parvenue, il s'agit de l'entreprise CHANZY-PARDOUX / Illkirch-Graffenstaden pour un montant de 56 100,52 € HT. L'estimation de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 53 000 € HT.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et de la commission de sélection des offres, à l'unanimité, attribue le lot 2 - CHARPENTE à l'entreprise CHANZY PARDOUX / Illkirch Graffenstaden pour un montant de 56 100,52 € HT (67 320,62 TTC).

- **Lot 3 Couverture Zinguerie**

Cinq entreprises ont soumissionné pour ces travaux mais les offres n'ont pas pu être analysées par la commission de sélection des offres car les quantités indiquées sur le DPGF comportaient une erreur. La maîtrise d'œuvre a rectifié son erreur en ajustant les quantités sur les offres transmises par les entreprises et en recalculant le montant sur la base des prix unitaires. Le document ainsi corrigé a été envoyé aux soumissionnaires en leur demandant de confirmer leur offre.

Les offres varient entre 23 895,36 € HT et 85 322,78 € HT, l'estimation s'élevait à 53 000 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les travaux à l'entreprise la mieux-disante, après retour du DPGF rectifié et certifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 3 - COUVERTURE/ZINGUERIE à l'entreprise la mieux-disante.

- **Lot 4 - Menuiserie extérieure**

Dans le cadre de l'appel public à la concurrence, aucune offre pour ces travaux n'était parvenue et le Maire propose de déclarer le lot infructueux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et déclare le lot 4 – MENUISERIE EXTERIEURE infructueux.

Le Maire fait part à l'assemblée que l'Atelier BASSINOT, fortement intéressé par ce lot n'avait pas pu soumissionner en raison d'un problème de santé et avait envoyé un courrier dans ce sens à la commune. La maîtrise d'œuvre a pris contact avec cette entreprise qui a chiffré les travaux à un montant de 43 527,84 € HT pour une estimation à 38 410 € HT. Cette différence est liée à 2 points :

- 1) les oculis n'étaient pas prévus dans l'estimatif mais ont été demandés par la DRAC
- 2) les menuiseries des façades latérales étaient estimées par une entreprise de menuiserie classique et non par une entreprise spécialisée dans le vitrail et le monument historique.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les travaux à l'Atelier BASSINOT pour un montant maximum de 43 527,84 € HT, la maîtrise d'œuvre étant en négociation avec l'entreprise pour obtenir la meilleure offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 4 – MENUISERIE EXTERIEURE à l'Atelier BASSINOT pour un montant maximum de 43 527,84 € HT, le montant définitif sera précisé après négociation.

Le Maire informe le conseil municipal que la DRAC a également demandé des travaux complémentaires : reprise de maçonnerie au droit des baies et réparation ou remplacement des abatsons, mise en peinture du mur sous le simple vitrage des façades latérales. Ces travaux n'ont pas encore été chiffrés mais un devis a été demandé.

Montant des travaux attribués et en cours de négociation :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MEILLEURES OFFRES (HT)</b>	<b>ESTIMATION (HT)</b>
<b>LOT 1 ECHAFAUDAGE</b>	8 980,00 €	<i>Compris dans l'estimation des autres lots</i>
<b>LOT 2 CHARPENTE BOIS</b>	56 100,52 €	53 000,00 €
<b>LOT 3 COUVERTURE ZINGUERIE</b> ( <i>en attente offre rectifiée</i> )	23 895,36 €	57 000,00 €
<b>LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURE</b> ( <i>en cours de négociation</i> )	43 527,84 €	38 410,00 €
<b>Travaux demandés par la DRAC</b>	<i>En attente de l'estimation</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>132 503,72 €</b> <i>(provisoire)</i>	<b>148 410,00 €</b>

## 2. Maintenance de l'éclairage public

Le Maire informe le conseil municipal que le délai de remise des offres pour la maintenance de l'éclairage public était fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il s'agit de la maintenance préventive et des dépannages. Trois entreprises ont soumissionné EIE, SOGECA et FRITZ ; pour l'entreprise BOUYGUES ENERGIE également sollicitée, la charge de travail ne permet pas de soumissionner. La commission de sélection des offres a procédé à l'ouverture des plis en présence de M. BIONDI de la Société ECOTRAL.

Les critères de choix appliqués pour l'analyse des offres sont les suivantes : délai d'urgence 2 : 30%, service après-vente : 30 % et coût : 40 %. Sous réserve de la vérification des offres par ECOTRAL, l'entreprise EIE/Haguenau serait la mieux-disante pour un contrat de 4 ans.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise EIE/Haguenau pour la maintenance de l'éclairage public et autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise, sous réserve de la vérification par ECOTRAL.

### **3. Archives communales**

La commission des projets et travaux s'est réuni et a discuté de l'aménagement des archives communales. Il a été évoqué, lors de cette réunion, qu'il existait des containers (type chambre froide) pour conserver les archives. Les recherches sur Internet pour ce genre d'aménagement n'ont rien donné.

Le Maire rappelle que lors de la construction du pôle des services les archives étaient initialement prévues dans la salle voûtée, mais vu la capacité de mise en valeur historique de ce local, elles ont été transférées dans le sous-sol du bâtiment annexe sans aucun aménagement spécifique. Il rappelle également que l'architecte HAIBACH avait fait parvenir un avant-projet complet pour un montant des travaux s'élevant à 70 000 € HT et que l'architecte SUTTER avait chiffré l'ensemble à 36 000 € HT mais n'avait pas répondu, volontairement et de manière argumentée, à l'ensemble des attentes de la commune. Le taux d'honoraires de l'architecte HAIBACH s'élève à 12 %, celui de l'architecte SUTTER à 13,89 %.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de confier les travaux d'aménagement des archives communales au sous-sol de l'annexe de la mairie à l'architecte HAIBACH de Niederbronn-les-Bains. Le taux d'honoraires est de 12 %.

Il est demandé à l'architecte d'élaborer une solution alternative pour ces travaux, moins onéreuse. Les deux solutions seront présentées en conseil municipal lors d'une prochaine réunion pour décision définitive.

### **4. Impasse du Plattenweg**

La partie gauche de cette voirie est très détériorée, à l'inverse de la partie droite. Il faut donc procéder à une réfection de la partie gauche. De plus les deux côtés de cette impasse ne sont pas à la même hauteur ce qui pose un problème d'écoulement. Il faut donc rajouter un caniveau au milieu de la voirie, à la limite de la partie à refaire. La proposition de la commission des travaux de poser le caniveau immédiatement le long de la découpe n'est, par ailleurs, pas retenue, car déconseillée par les professionnels en raison d'un risque d'affaissement. Le caniveau sera donc posé à quelques 50 cm de la découpe afin de pouvoir poser de l'enrobé des deux côtés des pièces d'écoulement.

Deux entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis :

- entreprise ROTT/Soultz-sous-Forêts : 14 640,10 € HT
- Entreprise EUROVIA/Wissembourg : 15 141,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux d'aménagement de l'impasse du Plattenweg à l'entreprise ROTT de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 14 640,10 € HT.

### **5. Marquage rue de Lobsann**

Les six passages pour piétons de la rue de Lobsann ne sont plus bien visibles et il faudrait procéder à un nouveau marquage avec des aménagements pour personnes handicapées malvoyantes (mise en place de picots). Les membres de la commission des projets et travaux ont proposé un marquage léger vu que la rue devrait être refaite.

Pour Fabrice FISCHER, Président du SICTEU le rapport d'expertise ne va pas tarder et les démarches pour la réalisation des travaux pourraient débuter en mars 2015.

Le conseil municipal décide de patienter jusqu'au printemps pour le marquage en fonction de l'avancement des travaux dans cette rue.

#### **6. Mise en conformité des bâtiments pour accessibilité**

La commune a fait établir un diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces recevant du public en 2011. Le Maire présente une synthèse des différentes améliorations à effectuer et rappelle qu'un plan de réalisation devra être déposé pour septembre 2015. La commune sollicitera un architecte pour faire des propositions et des évaluations.

#### **7. Columbarium : lancement de la procédure**

Le columbarium a été édifié en 2007 par l'entreprise HEIBY & FILS et comporte 10 cases dont 7 sont concédées. Le Maire propose le lancement d'un nouvel espace et d'un jardin du souvenir associé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à des sociétés spécialisées en columbariums pour élaborer des projets qui seront mis en concurrence.

### **POINT 3 : URBANISME**

#### **1. Eco- quartier**

Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'éco-quartier du Salzbaechel a été publié le 6 novembre 2014. La remise des candidatures est fixée au lundi 8 décembre 2014 à 17 heures. 22 entreprises ont demandé la transmission du dossier de consultation. Le règlement de consultation prévoit une visite sur place.

#### **2. Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- Propriété cadastrée section 1 n° 297/78 lieudit « rue des Echevins » d'une contenance de 2,77 ares.

### **POINT 4 : REPRESENTATION DE LA COMMUNE**

#### **1. Renouvellement de l'Association Foncière de Hohwiller**

Le bureau de l'association foncière de Hohwiller est arrivé à son terme le 25 novembre 2014. Il est composé, outre le Maire, de trois propriétaires membres titulaires et 2 propriétaires membres suppléants désignés par le conseil municipal, la Chambre d'Agriculture désignant également le même nombre de membres. Il faut éviter la double désignation d'une même personne.

Proposition de la Chambre d'Agriculture :

**Membres titulaires :** Richard ENGEL, Christophe SCHAEFFER et Didier ROTT

**Membres suppléants :** Georges JAEGER et Stéphane ABERT

Le Maire propose au conseil municipal la désignation des membres suivants pour l'association foncière de Hohwiller :

**Membres titulaires :** Jean-Georges GORGUS, Denis EHLEIDER et Fabien STUDY

**Membres suppléants :** Ernest ROTT et Albert BECKER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres proposés.

## **POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **1. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 4 heures supplémentaires de dimanches et jours fériés à Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG pour leur participation à la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2014.

### **2. Autres**

#### **• Contrat du responsable des activités musicales**

Le Maire informe le conseil municipal que la municipalité souhaite que l'actuel responsable des activités musicales assume la conduite de l'école municipale de musique jusqu'à fin juin 2015. Le contrat à durée déterminée d'agent non titulaire du responsable des activités musicales arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il propose de le reconduire pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015, aux mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide de reconduire le contrat d'agent non titulaire de responsable des activités musicales pour une durée de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015, en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984. L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B, indices brut 433 – majoré 382 – coefficient d'emploi : 9,25/20<sup>e</sup>.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

## **POINT 6 : AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Admission en non-valeur**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables pour un montant total de 59,73 €. Il vote le crédit sur article 6541 du budget.

### **2. Demandes de subventions**

#### **• Pétanque club**

Les membres du Pétanque-club n'ayant pas la possibilité de s'entraîner durant la période hivernale, le Président sollicite l'aide de la commune pour financer la location de la piste de jeux au club de boules de Rastatt, d'un montant de 440 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- charge Dominique STOHR, adjoint au Maire, de se renseigner auprès de l'association pour obtenir des informations complémentaires et notamment le nombre de personnes concernées
- est favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 440 € si cette location est justifiée.

#### **• Association ELA**

L'Association ELA (association européenne contre les Leucodystrophies) lutte contre les maladies génétiques dégénératives qui détruisent la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux central, parrainée par Zinédine ZIDANE, sollicite de la part de la commune une subvention de 150 € pour participer au financement de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».



Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association ELA.

- **Un battement de 4L**

Barbara BOCH de Wasselonne et Katia KOLB de Soultz-sous-Forêts, toutes deux étudiantes à l'IUT Robert Schuman d'Illkirch-Graffenstaden participeront au 4 L Trophy. Elles ont, à cet effet, créé l'association « Un battement de 4L ». Les équipages embarquent à bord de leur véhicule du matériel et des fournitures scolaires destinés aux enfants les plus démunis du Maroc.

Elles ont déposé un dossier de sponsoring pour un soutien qui peut se traduire par un partenariat financier, un partenariat en nature ou un mécénat.

La voiture Renault R4 est prêté par le département génie civil de l'IUT Robert Schuman.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « battement de 4L » pour la participation au 4L Trophy.

### **3. Autres**

- **Participation au financement de travaux touchant le domaine public**

Monsieur René BECKER demeurant 33, rue de Strasbourg à Soultz-sous-Forêts a fait effectuer la réfection de l'entrée de sa propriété ainsi que le trottoir devant sa propriété. Il sollicite la participation de la commune pour la réfection du trottoir d'une superficie de 22,40 m<sup>2</sup> (16 m x 1,40 m). La Société A&B de Preuschdorf facture 22,10 €/m<sup>2</sup> pour la pose d'une couche d'enrobé et 4,20 €/m<sup>2</sup> pour le décroustage. Le montant à prendre en charge par la commune s'élèverait donc à 589,12 € HT (26,30 € x 22,40 m<sup>2</sup>), soit 706,94 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre à la charge de la commune la somme de 589,12€ HT (706,94 € TTC) pour la réfection du trottoir devant l'immeuble 33, rue de Strasbourg à Soultz-sous-Forêts.

- **Conventions avec les agriculteurs pour la mise en place de bandes enherbées et de fascines**

Par délibération du 25 mars 2009 le conseil municipal avait décidé de rétribuer les agriculteurs pour les prestations suivantes :

- mise en place de bandes enherbées à raison de 0,55 €/ml pour une bande de 10 mètres de profondeur
- mise en place des fascines à raison de 2 €/ml.

Le Maire rappelle que les fascines étaient subventionnées à 80 % par le Conseil général du Bas-Rhin et qu'une discussion sera menée avec les agriculteurs quant à la maintenance de ces dispositifs.

Pour protéger les habitants du Hubweg, Patrick SPIELMANN et la EARL WAGNER avaient anticipé dans la mise en place de bandes enherbées. Comme ils ne bénéficiaient pas de l'aide européenne pour ces aménagements le conseil municipal par délibération du 6 mai 2009 a décidé de rétribuer ces aménagements à hauteur de 1 €/ml.

Des conventions ont été signées entre la commune et les agriculteurs concernés, les unes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 pour une durée de 5 ans, d'autres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour une durée de 4 ans, l'objectif étant de permettre de renouveler l'ensemble des conventions en 2014.

L'article 7 « Résiliation de la convention » spécifiait qu'à l'issue du délai de 4 ans ou 5 ans selon le cas, la résiliation pourra intervenir par l'une ou l'autre partie par l'envoi d'un courrier adressé à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois. Aucune

partie ayant résilié la convention, le Maire propose de reconduire les conventions par tacite reconduction d'année en année, avec échéance au 1<sup>er</sup> août.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la reconduction des conventions, par tacite reconduction d'année en année, avec échéance au 1<sup>er</sup> août.

Les agriculteurs bénéficient actuellement d'une aide européenne de 0,45 €/ml pour la mise en place de bandes enherbées. Si cette aide venait à disparaître, Le Maire propose d'établir un avenant à la convention avec les différents agriculteurs et de les indemniser à raison de 1 €/ml pour la mise en place de bandes enherbées, l'indemnisation des fascines restant identique.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Lucienne HAAS et Fabien ACKER) décide d'indemniser les agriculteurs à raison de 1 €/ml lorsque l'aide européenne sera supprimée.

L'indemnisation totale à charge de la commune s'élève actuellement à 3 095,65 € (bandes enherbées et fascines). Sans aide européenne cette indemnisation s'élèverait à 4 564 €.

## **POINT 7 : DIVERS**

### **1. Diverses informations et communications**

- le Président du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts, au nom du conseil de fabrique, remercie la commune pour la mise en place de la nouvelle clôture bordant le terrain paroissial. Il annonce que le Conseil de Fabrique va replanter une double rangée d'arbres d'alignement pour recréer l'effet de perspective sur la façade Nord du château Geiger et revaloriser ainsi l'image de ce patrimoine architectural et historique. Cette opération donnera lieu à un financement par parrainage, ouvert à toute personne intéressée, à hauteur de 75 € par arbre. Il y a 18 arbres à parrainer
- Le Président de la Société d'Aviculture invite l'ensemble du conseil municipal à l'exposition avicole qui aura lieu les 6 et 7 décembre 2014. L'inauguration aura lieu le 6 décembre 2014 à 19 heures dans le local de la maison des associations.

### **2. Prochaines réunions et manifestations**

- **samedi** 6 décembre à partir de 15 heures : inauguration du festival des Tradi'sons de Noël
- samedis et dimanches 7, 13, 14, 20 et 21 décembre 2014 : Les Tradi'sons de Noël avec exposition autour du bailli Geiger et de son château, accrochage du cadeau du jour au sapin-calendrier de l'Avent, marché de Noël, ateliers, animations et théâtre « Le sapin de la discorde »
- samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014 : exposition avicole
- jeudi 11 décembre 2014 : fête de Noël des écoles maternelle et élémentaire
- samedis 13 et 20 décembre 2014 : contes à la médiathèque
- vendredi 19 décembre 2014 à 18 heures : passage du jury pour les illuminations de Noël
- samedi 3 janvier 2015 à 12 heures : fête des personnes âgées de Hohwiller
- mercredi 7 janvier 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- vendredi 9 janvier 2015 à partir de 20 heures : cérémonie des vœux avec accueil des nouveaux arrivants et remise des prix des concours locaux fleurissement et illuminations à La Saline
- vendredi 16 janvier 2015
- dimanche 25 janvier 2014 à 12 heures : fête des personnes âgées à La Saline